

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

**Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye**

**SEANCE DU
6 octobre 2022**

PUBLIE LE : 02 NOV. 2022

Délibération n°221006-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-deux, le six octobre à dix-huit heures quarante-cinq, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le vingt-neuf septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Paul JAOUEN**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, PRESIDENT
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES

Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés des Syndicats Intercommunaux
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	7
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23,

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 15 mars 2022 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n°2022-16

OBJET : Don de contremarques au profit de l'office de tourisme de houdan et de l'Ecole Sainte-Jeanne-d'Arc de la ville de Louveciennes

Il a été décidé de délivrer gratuitement à l'Office de Tourisme du Pays Houdanais, 2 contremarques de billets d'entrée du Musée du Domaine royal de Marly, dans le cadre de l'organisation « d'une chasse au trésor » qui se déroulera le dimanche 26 juin 2022, ainsi qu'à l'Ecole Sainte – Jeanne d'Arc de la ville de Louveciennes, 5 contremarques de billets d'entrées, dans le cadre de la kermesse qui se déroulera en fin d'année scolaires 2022.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice considéré.

Décision n°2022-17

OBJET : Don de contremarques au profit de la SNCF

Il a été décidé, de délivrer gratuitement à la SNCF, suite à sa demande et à titre exceptionnel, 10 contremarques de billets d'entrée du Musée du Domaine royal de Marly, dans le cadre de l'opération estivale « #Cpasloientrain », dont la campagne publicitaire vise à favoriser le tourisme régional dans les sites culturels.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice considéré.

Décision n°2022-18

OBJET : Avenant 1 à la convention de mise à disposition d'un logement et d'occupation précaire avec astreinte

Il a été décidé de signer l'avenant 1 à la convention de mise à disposition d'un logement et d'occupation précaire avec astreinte entre le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Propriété de Monte-Cristo, le Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Musée de Louveciennes/Marly-le-Roi et Monsieur Pascal GARNAUD, actualisant les éléments de la convention relatifs aux charges d'occupation.

Décision n°2022-19

OBJET : Déstockage articles boutique – Changement de prix de vente en vertu de la loi sur le prix unique

Il a été décidé de déstocker des articles boutique et d'appliquer une remise sur les articles dont la date de dépôt légal date de plus de deux ans et pour lesquels aucun réapprovisionnement n'a été fait depuis au moins six mois :

ARTICLE	EDITEURS	QUANTITE	Prix achat unitaire TTC	PUV remisé net de taxe
Catalogue d'exposition 1990 : Divertissement à Marly au temps de Louis XIV royal temps de Louis XI1686- 1715	Publication musée	20	4.50 €	2 €
Catalogue d'exposition 1993 : Château de faïence	Publication musée	20	17.20 €	5 €
Catalogue d'exposition 1995 : Peindre le ciel de Turner à Monet	Publication musée	20	10 €	7 €
Catalogue d'exposition 1999 : De Chasse et d'épée	Publication musée	20	5 €	5 €
Catalogue d'exposition 2006 : Les Maîtres de l'eau, d'Archimède à la Machine de Marly	Publication musée	20	12 €	7 €
Catalogue 2008 : Cabinet de géographie	Publication musée	20	12 €	7 €
Catalogue d'exposition 2009 : De la montgolfière au dirigeable	Publication musée	20	34.50 €	7 €
Catalogue 2014 : Allons Enfants : Publicité et propagande1914-1918	Publication musée	20	16 €	5 €
Edition 2007 Machine de Marly (Frelaut)	Publication musée	20	5 €	2 €
Livre : Château de Louis XIV	don	20	0 €	7 €
Savons boîte métal - 2016	La Savonnerie de Nyons	36	2.37 €	3 €

Le catalogue d'exposition « Dans les pas des impressionnistes », daté de 1992, sera proposé au prix de 3 €, en quantité de 20 unités.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n°2022-20

OBJET : Boutique – Livre « Les fortifications de Vauban » et Jeu 7 familles « Rois et Reines de France »

Il a été décidé :

- d'acquérir et de vendre l'article mentionné ci-dessous en appliquant le prix de vente éditeur :

ARTICLE	EDITEURS	QUANTITE	PUA TTC	PUV TTC
Livre « Les fortifications de Vauban »	Quelle histoire	15	4.74 €	5 €

- d'acquérir et de vendre les articles mentionnés ci-dessous en appliquant une marge de 40% arrondie à l'euro supérieur :

ARTICLE	EDITEURS	QUANTITE	PUA TTC	PUV TTC
Jeu 7 familles « Rois et Reines de France »	Quelle histoire	30	8.25 €	12.00 €

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n°2022-21

OBJET : Boutique – Vente de bouteilles d'eau 50 cl

Il a été décidé d'acquérir et de vendre l'article mentionné ci-dessous :

ARTICLE	PUA TTC	PUV TTC
Eau plate – 50 cl	0.14 €	1 €

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n°2022-22

OBJET : Don de chaises et tables pour la terrasse

Dans l'intérêt du musée du Domaine royal de Marly et afin de mettre à disposition des visiteurs des tables et chaises sur la terrasse du Musée, il a été décidé d'accepter la proposition de don, de la part la Société CMP, sise au 157 avenue Charles Floquet, carré des aviateurs 93150 Le Blanc- Mesnil, du mobilier suivant :

- 5 tables pliantes modèlent « Palerme » couleur kaki au prix unitaire de 80,64 € ;
- 20 chaises extérieur modèle « Malaga » couleur terracotta au prix unitaire de 69,33 € ;

Ces articles seront portés sur l'inventaire du matériel.

Décision n°2022-24

OBJET : Marché MP20D « Contrat d'entretien type pour élévateur vertical - low up » – Avenant de transfert - Nouveau titulaire – Signature

Il a été décidé de signer, avec la société ORONA ILE-DE-FRANCE 7-9 Rue des Amériques - 94 370 SUCY-EN-BRIE, l'avenant de transfert ayant pour objet de substituer la société ORONA ILE-DE-FRANCE, nouveau titulaire, à la société ALMA SAS, titulaire initial du marché, en application des dispositions de l'article R2194-6 de la commande publique.

Décision n°2022-25

OBJET : Boutique – Vente de boissons non alcoolisées

Il a été décidé d'acquérir et de vendre les articles mentionnés ci-dessous en appliquant une marge de 292 % arrondie à l'euro supérieur :

ARTICLE	PUA TTC	PUV TTC
Jus d'orange – Boite de 20 cl	0.42 €	2 €
Coca cola – canette de 33 cl	0.51 €	2 €
Coca cola zéro sucres – canette de 33 cl	0.54 €	2 €

Les crédits afférents sont inscrits au budget ;

Le produit de la vente sera imputé sur la régie de recettes de la boutique du musée.

Décision n°2022-26

OBJET : Boutique – Badges « Invités »

Il a été décidé de vendre les articles mentionnés ci-dessous, en appliquant une marge de 388 % arrondie à l'euro inférieur :

ARTICLE	EDITEURS	PUA TTC	PUV TTC
Badges « Invités »	Easyflyers	0.41 €	2 €

Les crédits afférents sont inscrits au budget ;

Le produit de la vente sera imputé sur la régie de recettes de la boutique du musée.

Fait à Marly-le-Roi **31/10/2022**

Transmis en préfecture et affiché le **2/11/2022**

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Secrétaire de séance



Jean-Paul JAOUEN
Président du Syndicat Intercommunal

